

Les Pegc Le Collège



FSU

TRIMESTRIEL n° 78 mars 2016

Sommaire

Edito	p 1
Corps Pegc.....	p 2
Infos Educatif. p 3	
Educatif.....	p 4, p 5
Société.....	p 6
Actualité.....	p 7
Nous joindre...	p 8

Ce bulletin a été réalisé par Elisabeth Rouet, Odile Marchal, Bruno Laulan, et René Maurin.

Dans vos agendas :



Les questions dont nous devons débattre porteront sur l'orientation générale du SNUipp. Quels contenus revendicatifs pour transformer l'école et combattre les inégalités ? Quelle organisation et fonctionnement de l'école ? Quels droits à réaffirmer et à conquérir pour les personnels ? Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ? ...

Tou(te)s les syndiqué(e)s du SNUipp-FSU seront donc invité(e)s à participer aux congrès départementaux pour débattre des différents thèmes abordés au congrès de Rodez. L'implication et la participation de tout(e)s dans le vote et les débats des congrès représentent des enjeux importants par les analyses et les propositions dont ils sont porteurs.

SE SYNDIQUER ?



3 POSSIBILITES :

- soit contacter son SA ou adresser le talon (dernière page)
 - soit en ligne : https://adherer.snuipp.fr/**
- ** correspond au n° de votre département

Déterminés et mobilisés !

Le mois de mars particulièrement impacté par de nombreuses luttes sociales, et en premier lieu par le projet de loi « dite » travail, a aggravé les mécontentements sociaux qui vont au-delà des seules atteintes - pourtant considérables - des droits des salariés. En témoigne le succès sans précédent de la pétition lancée sur les réseaux sociaux, avec plus d'un million de signatures. Ce succès sera-t-il celui d'un réveil social débouchant sur de nouvelles conquêtes ?

Pour l'heure, il s'agit déjà de s'opposer à un projet de loi dangereux pour les droits des salariés, notamment pour les jeunes.

Le SNUipp et la FSU soutiennent ce mouvement, notamment la grande mobilisation sociale du 31 mars, dans laquelle ils ont pris toute leur part.

Mars a aussi conduit une nouvelle fois les retraités dans la rue, le 10, pour revendiquer l'amélioration de leurs conditions de vie. Là encore, cette mobilisation était essentielle pour faire entendre les revendications de près de 20% de la population.

Concernant la bataille autour des questions « PPCR », la FSU a exigé et obtenu le rendez-vous salarial du 17 mars entre la Ministre de la Fonction Publique et les organisations syndicales, crucial pour les 5 millions d'agents publics contraints depuis juillet 2010 au gel du point d'indice.

Enfin un dégel mais qui reste bien frileux ...!

1,2% en deux fois (au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017).

Pour la FSU, c'est une première avancée mais certainement pas un rattrapage salarial suffisant au regard de la situation des fonctionnaires et plus particulièrement de celle des enseignants, les plus défavorisés de la catégorie A.

Dans les collèges, la réforme du collège est toujours vivement contestée.

Alors que les répartitions de DHG sont en cours, les collègues restent mobilisés contre la réforme. Les enseignants convoqués dans des journées de formation indigentes, où ressortent bien l'impréparation et la complexité de la mise en place de cette réforme, sont nombreux à la rejeter.

De nouvelles initiatives de mobilisations sont envisagées début mai. Le SNUipp soutiendra les mobilisations à l'initiative des syndicats du second degré de la FSU engagés dans le cadre de l'intersyndicale.

Déterminés et mobilisés pour le collège public et ses personnels, affichons nos ambitions et participons nombreux aux prochaines initiatives et manifestations !



SITUATION DES PEGC en activité au 1er octobre 2015

La mise en extinction des corps PEGC se traduit par une baisse des effectifs de 16 % en 1 an. Au 1 octobre 2015, l'âge moyen des PEGC en activité augmente : 58 ans 4 mois (57 ans 11 mois en 2014)

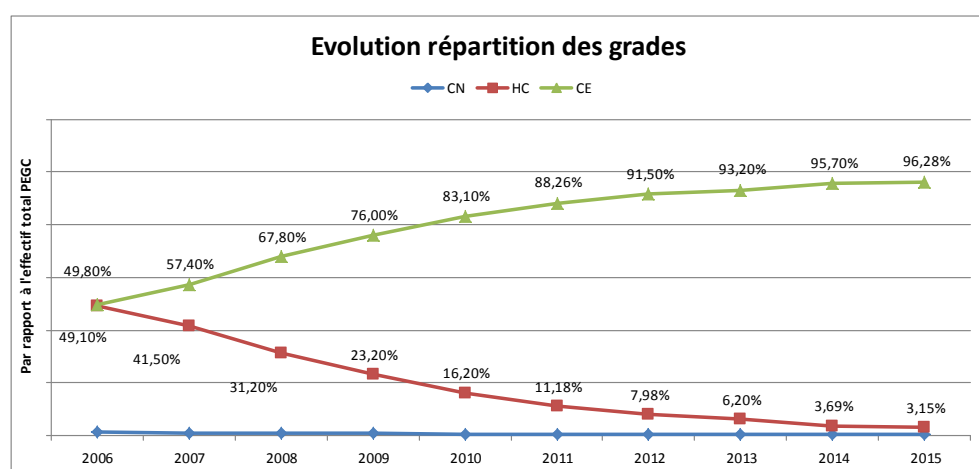
Aujourd'hui, il reste 11 PEGC classe normale répartis dans 7 académies et 61 PEGC hors classe répartis dans 24 académies (sur 30 académies).

Le ratio de 100% pour l'accès à la HC aurait dû permettre la promotion de tous et de fait l'extinction du grade CN. Cette situation figée depuis de trop nombreuses années est consécutive au maintien systématique d'avis défavorables et au refus de certains recteurs d'accorder cette promotion de grade. Pour la 1ère fois et

pour ces mêmes raisons, on constate également que dans certaines académies, toutes les possibilités accordées pour l'accès à la classe exceptionnelle, n'ont pas été utilisées. **Ce n'est pas acceptable !**

Si aujourd'hui plus de 96% des PEGC sont à la classe exceptionnelle, notre revendication du respect de la parole de l'Etat reste toujours d'actualité : seuls **76 PEGC (4,08%)** sont à la CE5 (indice terminal 783).

Pour le SNUipp, il faut obtenir l'extinction de la classe normale et de la hors classe, la suppression du 4ème échelon de la CE.



**AGE MOYEN
DES PEGC
OCTOBRE 2015**

**CN : 60 ans 11 mois
HC : 56 ans
CE : 58 ans 5 mois
Tous grades confondus :
58 ans 4 mois**

Mouvement inter académique 2016

L'an dernier, le taux de satisfaction au mouvement inter académique des PEGC s'est élevé à 80 % (4 demandes satisfaites sur 5, sur leur vœu unique).

Cette année, 3 demandes sur 6 ont été satisfaites (50 %). Par ailleurs, un collègue est réintégré dans son académie d'origine (La Réunion). Les 3 refus d'intégration ont été dans les académies de Montpellier (Let-Hist-Géo), Limoges (Let-Mus) et Réunion (Techno).

Les PEGC, corps en extinction, libèrent chaque année un grand nombre de postes suite à leur départ à la retraite.

Au nom de l'équité de traitement, quelle que soit l'académie demandée, nous continuerons à exiger que toutes les mesures nécessaires soient prises afin de rendre effectif chaque année, le droit à mutation de nos collègues PEGC.

Les revendications du SNUipp-FSU pour le collège et les PEGC

Pour un collège de la réussite pour tous et de bonnes conditions de travail:

- un nombre d'élèves par classe n'excédant pas 25 en collège et 20 en REP,
- des repères annuels pour les programmes des cycles 3 et 4,
- un DNB national avec des évaluations sur tous les champs d'apprentissage de l'élève,
- des liaisons école collège, des projets interdisciplinaires, sans injonction hiérarchique, mais portées à l'initiative des équipes volontaires,
- 3 heures de concertation incluses dans le service (15 + 3)
- des créations de postes en nombre suffisant,
- une formation continue de qualité sur le temps de travail.

Pour une revalorisation de la carrière des PEGC:

- l'accès pour tous à l'indice terminal 783 de la classe exceptionnelle par la suppression du 4ème échelon de ce grade,
- l'extinction effective de la classe normale et de la hors classe avec assimilation aux retraités,
- un droit à mutation aux mouvements inter et intra académiques respecté,
- des aménagements de fin de carrière, notamment par un retour à la CPA à mi-temps, payée 80 % à partir de 55 ans,
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur celui des prix et rattrapage des pertes salariales subies depuis 2000,
- un départ en retraite à 60 ans, avec un taux de remplacement de 75 % calculé sur les 6 derniers mois.

Créations de postes

Des moyens supplémentaires pour la mise en place de la réforme du collège ?

On constate le flou savamment orchestré par le ministère entre les emplois et la traduction en postes, entre titulaires et stagiaires et entre le fait que ces créations visent l'ensemble des personnels et non pas seulement des postes d'enseignants.

4000 postes étaient prévus dans le cadre de la réforme du collège. Ces créations sont programmées sur deux budgets 2016 et 2017. Or, le ministère refuse de nous donner la répartition des 2 800 ETP sur 2016 : combien sont prévus pour faire face à la hausse démographique et combien strictement pour la mise en œuvre de la réforme ? Les premières remontées des DGH dans certaines académies laissent à penser que la réforme est financée par la suppression des classes bilingues et autres dispositifs.



Réforme du collège : devenir des classes bilingues.

Afin de tenter d'apaiser la colère des enseignants et notamment de langues vivantes, La Ministre tente un rétro-pédalage sur la suppression des classes bilingues. Le 22 janvier, elle réfute ce retour en arrière et s'exprime sur le Monde de l'Éducation : « Comme je le dis depuis le début, il faut distinguer deux choses : les sections bilingues qui sont utilisées en guise de contournement (de la carte scolaire), auxquelles nous voulons mettre fin, et les bilingues de continuité (qui constituent 50 % de ces sections), qui permettent à des élèves ayant étudié une langue autre que l'anglais au primaire de rattraper leur retard en anglais et de se trouver dans un dispositif avec deux langues vivantes en 6^e. Ces bilingues de continuité, nous les maintenons et même nous les développons ».

Autrement dit, les sections bilingues qui survivront ne devraient s'adresser qu'aux élèves ayant étudié l'allemand, l'italien, l'espagnol, le chinois au primaire, à la place de l'anglais.

L'Aedf, association des professeurs d'allemand, s'est à son tour exprimé sur le Café pédagogique du 26 janvier 2016 :

" Si nous ne pouvons que nous réjouir de ce que le ministère ait enfin pris conscience du problème, un oeil sur la carte de France des bilingues confirme les craintes qui nous étaient remontées des différentes régions : fini l'égalité de traitement des élèves sur tout le territoire.

A Paris, par exemple, 100% des bilingues maintenues,

à Marseille 90% maintenues mais sans dotation dans les DGH des établissements, à Montpellier 80% maintenues avec une dotation de deux heures pour la sixième, à Lyon près de 70% des bilingues supprimées, à Lille moins 59%, à Grenoble moins 70%...."

L'association souligne aussi que les horaires ne sont plus les mêmes et qu'ils sont inférieurs, ce qui menace les postes. " Beaucoup de professeurs d'allemand en collège seront donc en sous service ou en mesure de carte scolaire l'an prochain et nos collègues de lycée, dont une partie complétait leur service en collège, sont eux aussi extrêmement inquiets, tant pour leurs postes que pour l'avenir de l'abibac* et de l'euro en lycée".

* L'Abibac est un examen unique qui permet la délivrance simultanée du Baccalauréat français et de son équivalent allemand (Abitur) depuis 1994. Il donne accès de plein droit aux universités françaises et allemandes. Le taux de réussite des candidats est supérieur à 95 %.



Le plan Numérique au Collège

Lancement du Plan Numérique

Étalé sur 3 ans, ce plan prévoit de doter tous les élèves de 5^{ème} d'EIM (Equipements individuels mobiles). Le financement sera réparti entre les départements et l'Etat. Le gouvernement prévoit 40% de collèges dotés à la rentrée 2016 mais l'assemblée des départements les estime plutôt à 20%. 800 millions d'euros vont être nécessaires à la mise en place du Plan Numérique.

Seront-ils plus efficaces et utiles que les 26 millions d'euros consacrés aux 5 journées de formation pour la préparation de la réforme du collège qui ont appauvri la formation continue en pédagogie et didactique ?

L'expérimentation menée en 2014 et 2015 avec équipements de tablettes (380 € par appareil) génère des conclusions à prendre en compte pour l'avenir. La tablette qui rencontre un grand succès pour les plus jeunes, perd de

son attrait en collège et lycée (manque de 4G et de téléphonie). Les élèves sont de plus en plus attirés par les smartphones qui sont en pleine évolution.

Au regard de cette désaffection, de la fragilité et de l'obsolescence des tablettes, ne faudra-t-il pas privilégier les ordinateurs portables ?

Le rapport de l'Institut Montaigne considère pour sa part positivement le numérique qui, selon lui, pourrait répondre aux défis se posant au système scolaire car il permettrait :

- * d'individualiser l'enseignement en fonction des progrès comme des difficultés de chaque élève
- * d'utiliser les données recueillies pour améliorer les performances du système éducatif
- * de favoriser l'autonomie et la créativité des élèves.

D'autres études ne corroborent pas ce rapport ...

Ce n'est cependant pas ce qui ressort d'une enquête PISA de 2012, dont le rapport est sorti en septembre 2016. Ce rapport montre que plus un élève utilise les nouvelles technologies à l'école, moins bons sont ses résultats, notamment dans les pays qui se sont lancés dans une informatisation rapide. Ces nouvelles technologies ne sont pas d'un grand secours pour combler les écarts de compétence entre les élèves favorisés et défavorisés.

Le rapport note également qu'en France, le numérique peut-être un remède à certaines difficultés : la France compte 20% d'élèves très faibles, qui se réduit à 12% aux tests lecture et mathématiques dans un environnement numérique.

Les exercices ont des effets nettement positifs mais ils ne restent que des outils d'entraînements à la mise en œuvre d'un savoir-faire. Ils n'aident pas à comprendre ce qui n'est pas acquis ni à découvrir de nouvelles notions.

Apprendre à programmer (nouveau dans les programmes de collège), ça n'apprend qu'à programmer, rien d'autre.

Pour que l'opération soit un succès, il faudra que le reste suive : infrastructures (réseaux, wifi interne...), assurances, maintenance du matériel mais surtout une formation des enseignants.

Eric Charbonnier de la Direction de l'Éducation de l'OCDE met cependant en garde : « Il ne faut pas attendre de miracle de ce plan numérique ? Ça ne va pas révolutionner les performances ».

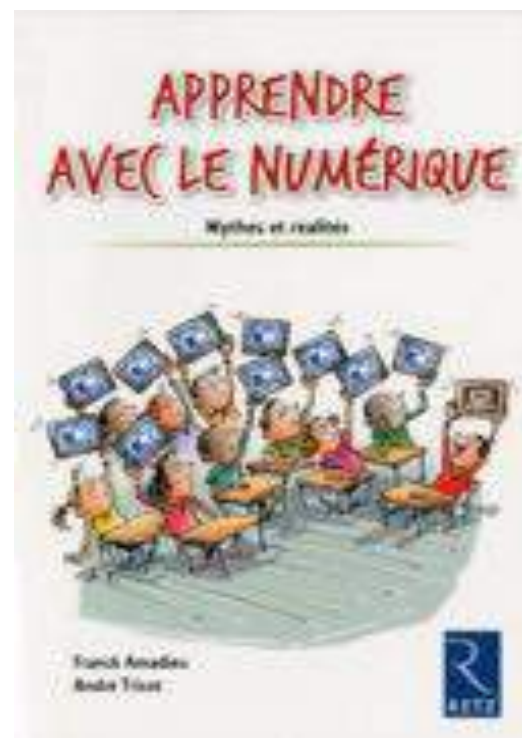
De son côté, André Tricot, professeur d'université en psychologie à l'ESPE de Midi-Pyrénées, un des meilleurs spécialistes du numérique éducatif, émet lui aussi des réserves.

Le numérique motive l'élève, ce qui est une condition nécessaire mais pas suffisante. Le numérique n'est qu'un outil. Ce qui est important, c'est la qualité du scénario pédagogique de l'enseignant à condition qu'ils soient formés.

Lors de son congrès du Mans, la FSU s'est elle aussi positionnée sur ce plan numérique.

Les conclusions sont accessibles page 7 du thème 1 des textes du Congrès du Mans :

<http://www.fsu.fr/textes-adoptes.html>





Bernadette Groison
Secrétaire Générale
de la Fédération
Syndicale Unitaire



Bernadette Groison a ouvert ce congrès par un discours fort sur les nombreux sujets d'actualité (attentats, option sécuritaire, déchéance de nationalité, le chômage, les jeunes, les réfugiés, la fonction publique déstabilisée, les salaires les emplois, la protection sociale...).

« Prenons soin à ce congrès de ne pas regarder en arrière mais de regarder devant et ensemble. Et surtout, ne perdons pas de vue ce qui fait l'identité de la FSU : son fameux "U." qui signifie que pour nous rien ne se fait en matière de syndicalisme sans les personnels !... Pour cela travaillons à l'essentiel, car "à force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel" Edgar Morin (La méthode éthique – 2004). »

L'Éducation a pris aussi une place importante dans son discours :
« Bien sûr qu'en tout temps et particulièrement dans ce contexte, l'Éducation joue un rôle majeur. Elle ne peut se réduire à quelques slogans ou à la méthode Coué trop utilisée ces temps-ci par le gouvernement. Celui-ci doit entendre que l'efficacité d'une réforme (et bien évidemment nous avons en tête celle des rythmes scolaires et celle du collège) dépend aussi de l'adhésion des personnels car ce sont eux qui doivent la mettre en œuvre. ... Si l'École ne peut résoudre à elle seule toutes les fractures de la société, elle y participe et doit pouvoir le faire mieux encore. C'est notre engagement et la FSU doit sortir de ce congrès avec un projet éducatif clair, ambitieux pour l'avenir de la jeunesse de notre pays... »

N'oublions pas, pour clore ce chapitre Education, la belle phrase de Nelson Mandela : « L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde ».

Les congressistes ont eu 4 jours de travail intense avec de longs débats, pour parvenir à un texte final adopté à plus de 90% des votes.

Dans le thème1, et plus particulièrement sur les collèges, la FSU s'est engagée sur de nombreux aspects. *Quelques extraits ...*



Les mandats de la FSU sur le collège seront des outils pour poursuivre notre lutte afin que le décret sur la réforme du collège soit abrogé et que de nouvelles discussions entre le ministère et les organisations syndicales œuvrent pour un autre avenir pour le collège. Parce que comme l'a dit Woody Allen : « L'avenir m'intéresse : c'est là que j'ai l'intention de passer mes prochaines années ».

Réforme du collège : l'autonomie accrue des établissements et une interdisciplinarité mal pensée et mal mise en œuvre accentuerait les inégalités contre lesquelles cette réforme prétend lutter...

La FSU rappelle sa demande d'abrogation de la réforme collège 2016.

Éducation Morale et Civique : la FSU dénonce la mise en place précipitée et l'instrumentalisation de l'EMC, au travers de dispositifs souvent bricolés et insuffisants, au risque de le discréditer auprès des élèves et des enseignants.

Programmes : dans le second degré, la FSU revendique des programmes nationaux avec des repères annuels, par disciplines et une mise en œuvre progressive.

Interdisciplinarité : les projets interdisciplinaires doivent être à l'initiative des enseignants.

Parcours éducatifs : la conception des parcours reste confuse... Pour la FSU, le parcours avenir doit permettre aux élèves de découvrir la réalité des activités professionnelles et de développer l'esprit critique des élèves.

Évaluation : le nouveau DNB est un des aspects de la réforme du collège : il installe un déséquilibre entre les disciplines, il entérine la marginalisation de certaines disciplines (EPS, arts...).

Cycle 3 : la FSU fait le constat que ce cycle 3, à cheval sur deux degrés d'enseignement ne peut pas fonctionner sur le plan pédagogique. Elle en demande la redéfinition... Le conseil école-collège doit être repensé sous une autre forme, l'affranchissant de toute pression hiérarchique et intégrant du temps de concertation... Une concertation réussie ne doit pas alourdir la charge de travail des enseignant-es. Elle doit être comprise dans leur service.

Indemnités pour missions particulières : dans le second degré, la politique indemnitaire (dont les nouvelles IMP) crée des injustices et de la concurrence entre personnels et entre les disciplines et accroît les tensions dans les établissements.





Comprendre les variations des taux de grévistes entre Ministère et organisations syndicales.



Laurent Frajerman

est professeur d'histoire-géographie en lycée, chercheur à Paris-I et à l'institut de recherches de la FSU. Il a travaillé sur cette variation et a présenté son analyse.

IR SYRATSE

« Le ministère de l'éducation dispose en fait depuis 2010 des outils techniques qui lui permettraient de donner rapidement une estimation fiable. C'est l'application Mosart, mise en place sous Luc Chatel. De par un choix délibéré fait à l'époque, cette application comporte un module de comptage des grévistes qui en minore mécaniquement le nombre. Leur taux est calculé non sur les personnels attendus - censés travailler à la date de la grève - mais sur l'ensemble de l'effectif de chaque établissement. De plus, le ministère a introduit l'obligation de faire ce comptage entre 8 heures et 9 heures, alors que les arrivées de professeurs s'échelonnent sur la journée. Le ministère collecte les données recueillies dans les établissements, les divise par les effectifs budgétaires et communique sur cette base aux médias son taux de grévistes. C'est le seul chiffre qui sera rendu public, alors que la même application Mosart est utilisée pour recenser, cette fois sur l'ensemble de la journée, les noms des grévistes pour que les services financiers puissent opérer les retraits sur salaire. Donc d'un côté, l'Etat ne recueille qu'une partie de l'information, de l'autre il en collecte soigneusement la totalité. A la fin de la journée, l'administration de chaque établissement dispose du nombre exact des

grévistes. Très vite, au terme d'une semaine au maximum, l'administration centrale pourrait produire un chiffre fiable. J'ai calculé que le taux officiel de grévistes doit être multiplié au moins par 1,8, sans être démenti par le ministère. Mais aucun correctif n'est jamais apporté au taux initialement annoncé. »

Les organisations syndicales font remonter des établissements (quand c'est possible), le pourcentage des enseignants grévistes par rapport au nombre d'attendus sur la journée.

Cette analyse de Laurent Frajerman atteste bien d'une volonté politique affichée de minorer les taux de grévistes.



Taux de grévistes lors des grèves contre la réforme des collèges

Dates	Chiffres Syndicats	Chiffres Ministère
19 mai 2015	50 %	27,6 %
11 juin 2015	33 %	11,9 %
17 septembre 2015	33 %	15,8 %
10 octobre 2015	Manifestation à Paris	
26 janvier 2016	50 %	22,3 %



La casse du code du travail

Le projet de loi travail est un pas supplémentaire dans la réduction des droits et garanties des salarié-es et des jeunes. Il remet en cause les principes qui fondent les garanties collectives, notamment la hiérarchie des normes, vise à contourner les accords majoritaires avec les syndicats, à faciliter les licenciements et à remettre en cause la durée légale du temps de travail. Or ce type de mesures ne permet en aucun cas de réduire le chômage mais augmente au contraire les inégalités et précarise les salarié-es.

Pour le SNUipp et la FSU, « la loi protège le faible », et le rôle de la négociation collective n'est donc pas de revenir sur les dispositions protectrices de la loi. Cette loi rompt des équilibres nécessaires à trouver pour l'organisation sociale du travail entre les salariés et les employeurs. Le concept de "flexi-sécurité" est en train de se traduire par plus de sécurité pour les employeurs et plus de flexibilité pour les salariés.

A l'inverse, le débat devrait porter non pas sur la limitation des droits des salariés mais sur la construction de droits nouveaux, pour faire face à la situation économique et sociale et au chômage.

Ce projet de loi n'est pas acceptable. Il doit être rediscuté sur d'autres bases, avec l'objectif d'améliorer les droits des salariés, des jeunes et des chômeurs. Il est nécessaire et urgent de leur donner des garanties.

Le SNUipp et la FSU appellent les enseignant-es à être massivement en grève et en manifestations le 31 mars, à participer aux assemblées générales et à débattre des suites de l'action.



La pétition «onvautmieuxqueça» lancée sur les réseaux sociaux comme les sondages montrent que l'opinion n'est pas favorable à ce texte.

71% des Français sont opposés à la loi El Khomri réformant le code du travail, selon un sondage Odoxa pour France Info et Le Parisien/Aujourd'hui en France publié jeudi 24 mars.

62% des Français pensent que le gouvernement a eu raison d'effectuer des changements par rapport à la version initiale du texte. Mais ils estiment que ces changements ne représentent que "de légers ajustements".

Pour eux, ce sont avant tout les patrons qui profiteront de cette loi : 52% des Français pensent que le Medef est l'unique "gagnant" de la loi El Khomri.

Enfin une augmentation ! mais très insuffisante ... 1,2% en deux fois (au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017).

Pour la FSU, c'est une augmentation raisonnable mais certainement pas un rattrapage salarial suffisant au regard de la situation des fonctionnaires et plus particulièrement de celle des enseignants, les plus défavorisés de la catégorie A. L'accumulation du gel du point d'indice depuis juillet 2010 et l'augmentation du taux de pension civile a permis de réaliser près de 50 milliards d'économie sur les salaires des fonctionnaires alors que les 1,2 % ne représenteront qu'un « coût » de 1 milliard d'euros. La perte de pouvoir d'achat pour un enseignant en milieu de carrière depuis 2010 est de 200 €. L'augmentation de 1,2% en deux fois lui procurera une augmentation de 20 euros en moyenne : on est donc loin du compte.

Pour la FSU, cette décision de dégeler la valeur du point d'indice et de le revaloriser est un premier résultat, dû aux multiples mobilisations des agents publics ces dernières années.

Il s'agit maintenant de discuter d'une réelle augmentation de la valeur du point d'indice. La FSU exige l'élaboration d'un plan de rattrapage afin de réparer l'injustice salariale, compenser l'inflation et la dégradation des conditions de travail dont les agents publics sont victimes. Il faut que la revalorisation soit à la hauteur du préjudice subi depuis trop longtemps. Les budgets existent, eu regard aux nombreux cadeaux faits aux entreprises alors qu'aucun effet sur l'emploi n'est perceptible. Le gouvernement a fait d'autres choix mais les fonctionnaires méritent mieux que quelques euros par mois.

Revaloriser les salaires, c'est également le moyen de reconnaître l'importance de la Fonction publique dans notre pays et le rôle essentiel de ses agents.

Pertes cumulées depuis juillet 2010 selon l'échelon :

Indice	perte mensuelle brute due à l'inflation	perte mensuelle brute due aux cotisations retraites	pertes mensuelles brutes cumulées
531	-141 €	-52 €	-193 €
567	-151 €	-55 €	-206 €
612	-163 €	-60 €	-222 €
658	-175 €	-64 €	-239 €
695	-185 €	-68 €	-252 €
741	-197 €	-72 €	-269 €
783	-208 €	-76 €	-284 €



Nous joindre

au siège national

Secteur national PEGC- collège :

Elisabeth Rouet, Odile Marchal,
Bruno Laulan, René Maurin.

dans votre académie

Aix - Marseille

Roland Conti, SNUipp
478 bd Winston Churchill
13300 Salon de Provence
Tél : 04.90.56.94.08
roland.conti@orange.fr

Amiens

SNUipp
11, rue du Morvan
BP 80831 60008 Beauvais Cedex
Tél : 03.44.05.02.20

Besançon

SNUipp
4b rue Léonard de Vinci
25000 BESANÇON
Tél : 03.81.81.20.84

Bordeaux

Bruno Laulan,
1, rue Chadenat
33240 Saint Genes de Fronsac
Tél : 05.57.84.75.46
bruno.laulan@laposte.net

Caen

SNUipp
206, rue St Jean
BP 53025 - 14017 Caen cedex 2
Tél : 02.31.72.29.25

Clermont-Ferrand

Roland Lebeau SNUipp 63
Maison du peuple
29, rue Gabriel Péri
63000 Clermont Ferrand
Tél : 04.73.31.43.72

Corse

Jean-Marie Bosredon, SNUipp
4, place Vincetti
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.33.31
j.bosredon@laposte.net

Créteil

Marc Brulé, Danielle Blin
SNUipp Bourse du travail

• Adresse : 128 boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS

• téléphone : 01.40.79.50.75

• e-mail : college@snuipp.fr

1, place de la libération
93016 Bobigny
Tél MB : 06.10.07.05.17
Tél DB : 06.78.67.17.70
brulema@free.fr
dblin0007v@noos.fr

Dijon

SNUipp
45, Rue Parmentier
21000 Dijon
Tél : 03.80.73.57.17

Grenoble

SNUipp
Maison des syndicats
17, rue Bizet 26000 Valence
Tél : 04.75.56.77.77

Lille

Philippe Rudant, SNUipp-FSU
Nouvelle Bourse du Travail
276 Boulevard de l'Usine
59800 Lille
Tél : 03.20.51.29.80
philrudant@hotmail.com

Limoges

SNUipp
542 Maison des associations
Quartier de Braconne
23000 Guéret
Tél : 05.55.41.04.81

Lyon

SNUipp
12, rue de la Tourette
69001 Lyon
Tél : 04.78.27.41.50

Montpellier

SNUipp
Nouvelle maison des syndicats
474, Allée Henri II de montmore
34000 Montpellier
Tél : 04.67.15.00.15

Nancy - Metz

Elisabeth Rouet, SNUipp
3, rue Gambetta - 57000 Metz
Tél : 06 80 63 36 30

e.rouet@orange.fr

Nantes

Patrice Macé
Lieu dit Le Bas Fay
49410 Le Mesnil en vallée
Tél : 02.41.78.91.96
mace.pouron@sfr.fr

Nice

Gisèle Psaute
15, rue des Doriers
06480 La Colle sur Loup
Tél : 04.93.32.74.08
gisele@psaute.com

Orléans - Tours

SNUipp
BP 836
5, rue A. Gerbault
41008 Blois cedex
Tél : 02.54.42.28.30

Paris

SNUipp,
40 rue de Tourtille
75020 Paris
Tél : 01.44.62.70.01

Poitiers

SNUipp
8, Rue Joseph Cugnot
79000 Niort
Tél : 05.49.73.12.52

Reims

Dominique Royer,
8, rue Gérard de Nerval
51100 Reims
Tél : 03.26.50.29.29
dominique-royer@orange.fr

Rennes

SNUipp
Odile Marchal, SNUipp
2, rue général Dubail
56100 LORIENT
Tél : 02.97.21.03.41
marieodile.marchal@neuf.fr

La Réunion

SNUipp
4 ter, rue Cure BP 279

97494 Ste Clotilde cedex
Tél : 02.62.28.99.40

Rouen

SNUipp
6 bis, rue de Pannette
27018 Evreux cedex
Tél : 02.32.33.58.51

Strasbourg

SNUipp
10, rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél : 03.90.22.13.15

Toulouse

SNUipp
52, rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
Tél : 05.61.43.60.62
chrisbonnays@yahoo.fr

Versailles

SNUipp
Maison des syndicats
26, rue F. Combes
95014 Cergy cedex
Tél : 01.46.32.39.03

Nouvelle Calédonie

SNUipp, BP 9555
98807 Nouméa
Tél : 006.87.28.59.15

Guadeloupe

SNUipp
BP 91
97005 Pointe à Pitre
Tél : 05.90.21.66.40

Martinique

SNUipp
Cité Bon Air Bt B
97200 Fort de France
Tel. : 05.96.63.75.07

Guyane

SNUipp
Le Mont Lucas
Bt G n° C37
97300 Cayenne
Tél : 05.94.30.89.84

Etranger

Bruno Laulan, SNUipp
128, bd Auguste Blanqui

3 POSSIBILITES pour se syndiquer :

- contacter son SA
- adresser le talon complété
- en ligne :

https://adherer.snuipp.fr/**

** correspond au n° de
votre département



Demande de bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et PEGC

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : VILLE :

Mail : Téléphone :

Collège d'exercice :

Code postal : VILLE :

Demande à retourner à : Secteur PEGC - SNUipp - 128 Boulevard Blanqui - 75013 Paris

Les Pegc . Le Collège

SNUipp/FSU 128, Boulevard Blanqui 75013 Paris - Téléphone : 01 40 79 50 75

Courriel : college@snuipp.fr - Dir. de publication : René Maurin - Imprimerie

Rivaton - Villepinte - 93420 - N° CPPAP 0318 S 05219 - N° ISSN 1290-0672 - prix du n° : 1 €



FSU